

**BUREAU VERITAS**  
Certification



**ATTESTATION DE CAPACITE N° 190589**

**DELIVRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.543-106 DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT**

Conformément à l'article R.543-106 du code de l'environnement, l'organisme BUREAU VERITAS CERTIFICATION agréé par décision ministérielle en date du 29 août 2008 référencée DEVP0819156A, atteste que l'opérateur JENERIC dont l'établissement JENERIC de numéro SIRET : 40351279100027, dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes:

**-Catégorie I :** Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur

L'attestation de capacité est valide à partir du 15 mai 2009, jusqu'au 15 mai 2014. Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Sa validité peut être vérifiée en consultant le site Internet : [www.bureauveritas.fr/fluidesfrigorigenes](http://www.bureauveritas.fr/fluidesfrigorigenes)

Date : 15 mai 2009

Romain Petit - Directeur Général

**Bureau en charge de l'attestation de capacité :**

Bureau Veritas Certification

BP 69 – Bat. C – 5 chemin du Jubin – 69574 DARDILLY Cedex

